



Les Activités Sociales et Culturelles en péril !

Lettre ouverte à Monsieur Jean AZEMA Directeur Général de Groupama S.A.

Paris, le 27 Avril 2011

Monsieur le Directeur Général,

Lors de la Délégation Syndicale d'Entreprise du 14 avril 2011, Monsieur Yves BONNIAU, Directeur des Ressources Humaines de Groupama SA, questionné par les Organisations Syndicales sur leurs futures localisations, les a informées officiellement des éléments suivants :

Les locaux du Comité Inter Entreprises Groupama SA et Logistique :

Profitant de la dissolution du Comité Inter Entreprises au 1^{er} juillet 2011, la Direction a décidé, unilatéralement, de transférer les locaux destinés à la gestion et au fonctionnement des Activités Sociales et Culturelles (ASC) de Paris (immeuble Ville L'Evêque) vers Noisy Le Grand (immeuble Piazza au niveau -1).

Les locaux des Organisations Syndicales de Groupama SA :

Monsieur BONNIAU a également indiqué aux Organisations Syndicales que leurs bureaux, actuellement situés dans l'immeuble Marne à Noisy, seront transférés au 1^{er} juillet 2011 dans l'immeuble Piazza au niveau -1.

Les conséquences prévisibles de ces déménagements seraient entre autres :

Pour les Activités Sociales et Culturelles (ASC) :

- plus de locaux sur les sites parisiens et notamment disparition de la Médiathèque. Or, au 30 mars 2011, les statistiques de fréquentation montrent qu'elle est en nette progression ces derniers mois.
- difficulté d'accès à la culture pour nos 450 collègues exerçant leur activité à Paris, créant ainsi une inégalité de traitement entre les salariés de Groupama SA.
- suppression du service de proximité (inscriptions diverses, aide, conseils et informations quant à la billetterie, les vacances, l'enfance, le sport, la culture, ...)

- impossibilité pour accéder aux Activités Sociales et Culturelles (ASC) : les salariés des sites parisiens devront entreprendre un trajet de 90 minutes en moyenne (A/R).
- entrave au rôle et aux missions des élus du Comité d'Etablissement qui se trouveront empêchés de rencontrer les salariés parisiens dans les locaux destinés au ASC.

Nous profitons de la présente pour attirer votre attention sur la situation anormale faite aux salariés qui travaillent sur le site de La Défense, immeuble Elysées : pas de local dédié aux ASC, pas de permanence !

Pour les Organisations Syndicales :

La décision arbitraire du déménagement des locaux syndicaux, prise unilatéralement, sans qu'un motif raisonnable soit exposé, constitue sans conteste une atteinte à la liberté syndicale au sein de l'entreprise (cf. jurisprudence).

Au vu de cette situation inédite au sein de Groupama SA, entreprise qui se prétend « humaniste, responsable, sociale, ... », nous vous demandons :

En ce qui concerne les Activités Sociales et Culturelles :

L'ouverture immédiate de négociations sur les moyens mis à la disposition du Comité d'Etablissement pour assurer le fonctionnement des Activités Sociales et Culturelles (ASC) sur tous les sites (Paris, Noisy, La Défense) à la hauteur des besoins et attentes légitimes des salariés de Groupama S.A.

En ce qui concerne les locaux syndicaux :

Les Organisations Syndicales refusent tout déménagement visant clairement à les isoler des salariés de l'entreprise. La répartition de l'effectif de Groupama SA exige que les locaux syndicaux demeurent dans l'immeuble Marne de Noisy le Grand qui accueille le plus grand nombre de salariés.

La gravité de la situation, créée par la Direction, nous incite à informer l'Inspection du Travail, destinataire en copie du présent courrier.

En vous remerciant de votre prompt réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, nos respectueuses salutations.

La délégation intersyndicale de Groupama S.A.